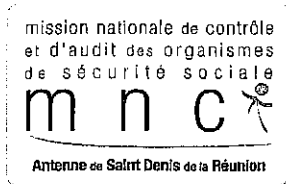




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

**Direction de la Sécurité sociale**



**ARRETE n° 81 MNC**

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 1572/MNC DU 12 OCTOBRE 2011, MODIFIE,  
RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REUNION**

\*\*\*\*\*

**LE PREFET DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.752-9 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 96- 344 du 24 avril 1996 portant mesures relatives à l'organisation de la sécurité sociale ;
- VU les articles D.231-1 à D.231-5 du code de la sécurité sociale relatifs à la répartition des sièges au sein d'un conseil d'administration et aux modalités de nomination de ce conseil par le Préfet de Région ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1572/MNC du 12 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion ;
- VU les arrêtés n° 1689/MNC, 1873/MNC, 914/MNC, 191/MNC et 2801/MNC des, respectivement, 31 octobre 2011, 24 novembre 2011, 26 juin 2012, 22 février 2013 et 30 janvier 2014, portant modification de l'arrêté n° 1572/MNC susvisé, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Réunion ;
- VU le courrier du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 19 décembre 2014 relatifs à la modification qu'il apporte dans sa représentation au sein du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Réunion, notamment le remplacement de Madame Laurence GALAUP, membre titulaire, par Monsieur DEJEAN Olivier, lui-même remplacé par Madame Irvine MOURGAMA en qualité de suppléante ;
- SUR proposition de la Chef de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis ;

## A R R E T E

### ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n° 1572/MNC susvisé est modifié comme suit :

**Sont désignés au titre de représentants du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :**

TITULAIRE	Monsieur	MARTIN	Xavier-Pierre
TITULAIRE	Monsieur	DEJEAN	Olivier
TITULAIRE	Monsieur	NARASSINGUIN	Frédéric
SUPPLEANT	Madame	MOURGAMA	Irvine
SUPPLEANT	Madame	MAUR COURT	Audrey
SUPPLEANT	Monsieur	GONTHIER	Henri-Frédéric

### ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la Préfecture, le Préfet de région et la chef d'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de signature et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 22 JAN 2015

LE PREFET,



Dominique SORAIN